

Commission économique  
des Nations Unies pour l'Afrique



Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC)

**NOTE CONCEPTUELLE**

**Atelier sur la facilitation des échanges et sur l'aide pour le commerce :  
pérenniser les bénéfices de la facilitation des échanges grâce à une aide  
efficace pour les stratégies commerciales**

**Addis-Abeba, 12 et 13 mars 2009**

## **I. Contexte**

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont indiqué qu'ils étaient résolus à faire le nécessaire pour que les pays en développement, en particulier les moins avancés, participent pleinement au système commercial mondial afin de satisfaire leurs besoins de développement économique. Ils ont également affirmé qu'ils étaient résolus à favoriser et à promouvoir un accroissement de l'aide pour renforcer les capacités des pays en développement en matière de production et d'échanges commerciaux. En effet, de nouvelles frontières sont en train de s'ouvrir pour la coopération technique tandis que les pays d'Afrique et les secrétariats des Communautés économiques régionales essaient de renforcer leurs capacités afin de mettre en place des politiques commerciales saines. Parmi ces nouveaux éléments, l'Initiative d'aide pour le commerce lancée à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est essentielle. Cette Initiative vise à aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, à développer leurs capacités d'offre et l'infrastructure dont ils ont besoin pour profiter de la libéralisation du commerce et accroître leur participation au système commercial mondial. À cet égard, les pays d'Afrique et les Communautés économiques régionales sont invités à préparer des plans d'action de l'Aide pour le commerce qui serviraient de base à l'élaboration de projets pouvant bénéficier d'un concours bancaire dont la mise en œuvre permettrait de renforcer leurs capacités en matière d'échanges commerciaux.

En vue de coordonner et de fournir un leadership pour la mise en œuvre des activités de l'Aide pour le commerce en Afrique, un groupe de travail constitué de représentants de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été mis en place et chargé des tâches immédiates suivantes :

- Recenser les projets régionaux et nationaux aptes à bénéficier d'un concours bancaire dans les domaines prioritaires de l'infrastructure, de la facilitation des échanges et des questions liées aux normes (mesures sanitaires et phytosanitaires).
- Mettre en place une coordination avec les Communautés économiques régionales et les États individuels afin de décider ensemble quels sont, parmi les projets aptes à bénéficier d'un concours bancaire recensés, ceux qui sont prêts à recevoir un soutien, et de convenir du calendrier de mise en œuvre.
- Créer un réseau africain de l'Aide pour le commerce, constitué de la BAD, de la CEA, de l'OMC, des principaux donateurs, de représentants des gouvernements bénéficiaires et des Communautés économiques régionales.
- Contribuer à l'élaboration et à l'examen d'indicateurs d'évaluation et de surveillance relativement à la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce et au contrôle de son efficacité.

Afin d'éviter les doubles emplois dans le processus de l'Aide pour le commerce, et particulièrement pour la partie relative à la facilitation des échanges, il est important de tenir compte des initiatives existantes au moment d'évaluer les besoins des pays d'Afrique. Ces initiatives ont permis d'engranger de vastes connaissances sur les besoins de l'Afrique en matière de facilitation des échanges et, dans certains cas, elles ont mis en œuvre des activités qui ont apporté une amélioration modeste dans ce domaine sur le continent. À cet égard, il est utile de citer le Programme d'Action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés, dans lequel la facilitation des échanges est une priorité et qui a recensé des mesures précises à prendre, le Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne mis en place par la CEA et la Banque mondiale en 1987, qui se concentre notamment sur la facilitation des transports et des échanges, les programmes de facilitation des transports et des échanges des Communautés économiques régionales, les initiatives de couloirs de transit régionaux et le programme d'infrastructure du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dont l'une des composantes essentielles est la facilitation des échanges.

Une nouvelle initiative de facilitation des échanges qui mérite d'être encouragée est le projet visant à instaurer une alliance panafricaine sur le commerce électronique, introduit à la conférence internationale sur les guichets uniques qui s'est tenue à Dakar du 5 au 7 novembre 2008, et à laquelle la CEA et le Centre CAPC ont participé activement. L'instauration de cette alliance panafricaine sur le commerce électronique vise à intensifier la coopération et à initier des projets d'intérêt commun pour les sous-régions et les pays d'Afrique.

Alors que l'on ne soulignera jamais assez l'importance de veiller à ce que la facilitation continue des échanges et l'évaluation des besoins relatifs à l'Aide pour le commerce soient globales, exhaustives et évitent les doubles emplois, il est encore plus important d'élaborer une stratégie de mise en œuvre claire pour les plans d'action qui en découleront. Pour mobiliser avec efficacité les ressources, il est essentiel d'avoir une vision claire des projets déjà mis en œuvre, des projets en cours et des donateurs qui y participent ainsi que des projets qui n'ont pas obtenu de financement.

Au vu de ce qui précède, le Centre CAPC de la CEA organise un atelier sur la facilitation des échanges et l'Aide pour le commerce les 12 et 13 mars 2009. L'alliance panafricaine sur le commerce électronique sera lancée dans le cadre de cet atelier.

## **II. Objectifs**

L'atelier aura les objectifs suivants :

1. Partager des expériences et évaluer les progrès en ce qui concerne la mise en œuvre des projets et des programmes régionaux et nationaux de facilitation des échanges.
2. Recenser les soutiens continus des donateurs et les lacunes en matière de financement des projets et des programmes régionaux et nationaux de facilitation des échanges ainsi que les domaines à examiner en priorité dans le cadre de l'Initiative d'aide pour le commerce.
3. Recenser les soutiens continus des donateurs, les lacunes de mise en œuvre et les priorités des autres contraintes liées à l'offre pour le commerce mondial, y compris l'infrastructure économique et les capacités en matière de production.
4. Recenser les éléments des stratégies régionales et nationales de l'Aide pour le commerce et contribuer à énoncer une position commune des pays d'Afrique sur la mise en œuvre de celle-ci.
5. Lancer une alliance panafricaine sur le commerce électronique.

## **III. Résultats attendus**

1. Mise à jour sur les progrès des activités et des programmes régionaux et nationaux de facilitation des échanges.
2. Recensement des soutiens continus des donateurs, des lacunes en matière de financement et des domaines prioritaires pour la facilitation des échanges, le développement de l'infrastructure économique et les capacités en matière de production.
3. Recensement des éléments des stratégies nationales et régionales en ce qui concerne l'Aide pour le commerce et énonciation d'une position africaine.
4. Lancement d'une alliance panafricaine sur le commerce électronique.

## **IV. Organisation de l'atelier**

La première journée sera consacrée aux questions relatives à la facilitation des échanges et aux éléments des autres contraintes liées à l'offre comme l'infrastructure économique et les capacités en matière de production. La deuxième journée portera sur les questions liées à la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce et sur le lancement de l'alliance panafricaine sur le commerce électronique. À cet égard, les statuts et les règlements de l'Alliance qui sont élaborés avec le soutien du Centre seront examinés et adoptés.

## **V. Participation**

Les représentants des ministères du commerce et des transports, des communautés économiques régionales, des autorités douanières, des autorités portuaires, des chambres de commerce, des agents de transit, des entrepreneurs de transport, des organisations internationales, de la communauté des donateurs et du secteur privé participeront à l'atelier.

## **VI. Langue**

Les langues utilisées pendant l'atelier seront l'anglais et le français.

## **VII. Date et lieu**

L'atelier se tiendra du 12 au 13 mars 2009 au Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba.

## **VIII. Suivi et contacts**

M. Robert Lisinge, téléphone : +251 11 5443443, télécopieur : 251 11 5513038,  
courriel : [tlisinge@uneca.org](mailto:tlisinge@uneca.org)

M. Ben Idrissa Ouedraogo, téléphone : +251 11 5 44 55 74, télécopieur : +251 11 5 51 30 38, courrier électronique : [iouedraogo@uneca.org](mailto:iouedraogo@uneca.org)